

Afrique de l'ouest et du centre

Bureau Régional du PAM Dakar-Situation des marchés face au COVID-19

Points saillants

- Presque tous les pays de la région affectés par la pandémie du COVID-19 ont fermé leurs frontières (terrestres, aériennes et maritimes), imposé un couvre-feu nocturne, un bouclage de certaines localités, mis en place des mesures de distanciation sociale ainsi que des restrictions de mouvements (localisées ou généralisées). Dans certains pays, les mesures de distanciation sociale ont entraîné la **révision des horaires d'ouverture des marchés ou encore la fermeture de certains marchés**.
- Globalement, au mois de mars, les **impacts de ses mesures ont été relativement faibles** dans les pays où les marchés avaient un bon niveau de fonctionnement. Il convient également de souligner que les mesures ont été prises généralement vers la fin du mois de mars 2020 et les répercussions sont plus attendues les mois suivants.
- Les pays dont la situation des marchés était déjà fragile et qui pourraient être confrontés à des aggravations (ruptures d'approvisionnement et hausses des prix) à cause de ces mesures sont : Centrafrique, Gambie, Liberia, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone. Dans plusieurs de ces pays des hausses non saisonnières de prix de 10% à 20% ont déjà été enregistrées en variation mensuelle pour les produits alimentaires.
- Pour les autres pays, l'ampleur des impacts négatifs dépendra de la durée des mesures de riposte, de la résilience des marchés et des interventions qui seront mises en place surtout à l'endroit des ménages les plus vulnérables dans les zones affectées.

Evolution des marchés dans la région

Benin

A part l'interdiction des vols commerciaux en provenance des pays les plus touchés par la pandémie du COVID-19 et la fermeture des frontières, aucune mesure entravant les activités commerciales et le fonctionnement des marchés n'a été prise au mois de mars.

Les marchés sont globalement bien approvisionnés en produits alimentaires locaux et importés avec des prix stables ou à la baisse dans la quasi-totalité des marchés. On enregistre cependant des augmentations de prix du riz importé dans certains marchés de la zone d'exclusion sanitaire comme Sehoue (+12%), Ouando (+9%) à cause de la répercussions sur les prix des surcoûts engendrés par les contrôles des forces de l'ordre sur les axes routiers.

Burkina Faso

Face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a pris d'importantes mesures affectant les marchés :

- Bouclage de toutes les localités ayant des cas de COVID-19 confirmés. 12 localités y compris Ouagadougou et Bobo-Dioulasso sont concernées;

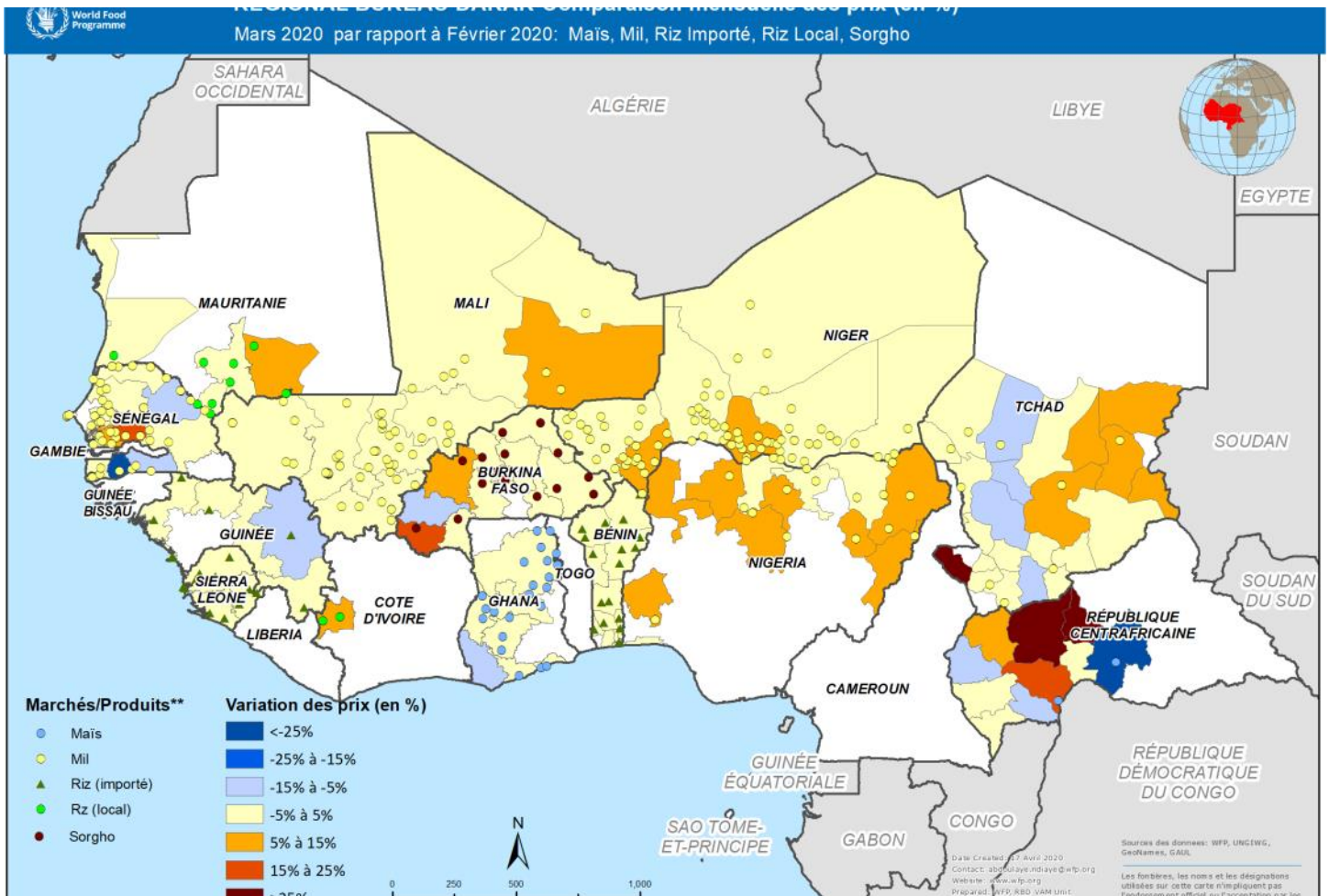
- Tous les grands marchés de Ouagadougou ont été fermés entre le 26 mars et le 20 avril par arrêté du Gouverneur de la capitale. Des mesures similaires ont été prises dans d'autres villes enregistrant des cas de COVID-19.
- Restriction de mouvement entre les différentes provinces du pays.

Malgré ces dispositions, l'offre en denrées alimentaires de base est restée globalement satisfaisante dans la plupart des marchés du pays. Par rapport à février 2020, le prix du sorgho a progressé de 15% dans la région des Cascades mais globalement on note dans tous le pays une stabilité ou une baisse des prix par rapport à mars 2019 ou en comparaison avec la moyenne quinquennale.

Ces baisses s'expliquent en grande partie par les bonnes productions agricoles (hausse de 15% par rapport à la moyenne quinquennale).

Dans le nord et l'est du pays affectés par l'insécurité, les marchés dans les zones urbaines reste globalement fonctionnels alors que les marchés des zones rurales sont quasiment fermés.

Carte 1 Variation des prix des céréales en Afrique de l'ouest au mois de mars 2020 comparée à février 2020



Cameroun

La progression rapide du nombre de cas positifs au COVID-19 dans le pays a entraîné la fermeture au mois de mars de toutes les frontières (y compris aériennes et maritimes) à l'exception du fret de marchandise. En plus du couvre-feu qui a été instauré comme dans beaucoup d'autres pays africains et de la restriction de mouvement entre les différentes localités du pays, les autres mesures prises (parfois non respectées) n'affectent pas fondamentalement le fonctionnement des marchés.

Les hausses de prix de plus de 50% constatées dans les marchés de l'Extrême Nord (Maroua) pour le maïs et le riz sont plus liées aux difficultés d'approvisionnement causées par la multiplication des points de contrôle des forces armées dans le cadre de la lutte contre Boko Haram. Il en est de même en zone anglophone (Sud-Ouest et Nord-Ouest) où un double blocus (forces de l'ordre et rebelles) est en place empêchant l'approvisionnement des principaux marchés en denrées alimentaires. La crise sécuritaire entrave également les activités de production agricole.

Dans le reste du pays, les prix sont stables ou en baisse du fait de la bonne production agricole de la campagne précédente.

CAR

Les principales dispositions qui ont été prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19

affectant les marchés sont:

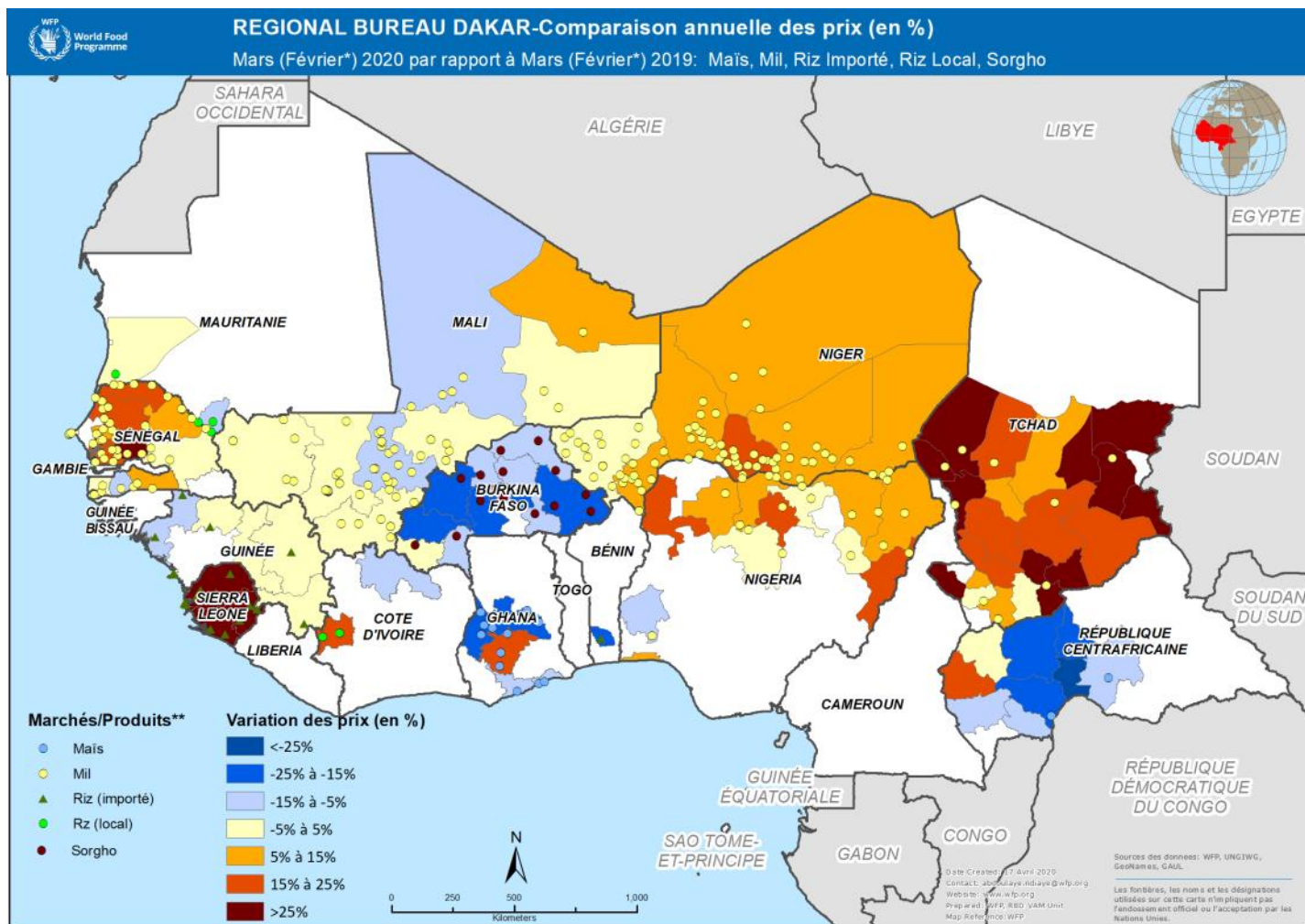
- Les restrictions de mouvements des personnes entre Bangui et les provinces avec l'augmentation sur les routes des contrôles formels et informels des forces de l'ordre;
- La fermeture des frontières et l'intensification des contrôles entraînant un ralentissement des approvisionnements venant de l'étranger.

Ces mesures sont venues aggraver une situation déjà difficile sur les marchés avec des hausses importantes des prix des denrées alimentaires constatées depuis le début de l'année. Pour la cossette de manioc qui est la denrée la plus consommée dans le pays, la hausse de prix à Bangui entre les mois de février et mars 2020 est de 16% alors qu'en comparaison avec la moyenne quinquennale, elle dépasse 50%. Dans le même temps, les prix de cette tubercule doublent dans certaines localités comme Boali et Bossemptélé. Il faut souligner que la forte baisse de production de cette tubercule lors de la campagne agricole en cours avait provoqué des hausses de prix de 30% à 40% par rapport à mars 2019 selon les zones du pays avant que la crise sanitaire actuelle vienne aggraver la situation.

Ces hausses de prix de la cossette de manioc se répercutent (transfert de la demande) sur d'autres denrées alimentaires comme le maïs et le mil dont les prix progressent de plus de 40% dans les villes comme Bouar, Bossangoa ou encore Paoua.

L'accroissement des tracasseries administratives et

Carte 2: Variation des prix des céréales en Afrique de l'ouest en mars 2020 comparée mars 2019



policières sur les routes pourraient se traduire par des hausses de prix des produits importés alimentaires (riz, huile, sucre...) et non alimentaires (produits d'hygiène et de santé) indispensables pour faire face à la crise actuelle.

Cote d'Ivoire

Suite aux premiers cas de COVID19 en Côte d'Ivoire, le gouvernement a décidé le bouclage de ville d'Abidjan (entrée et sortie des personnes). De plus les marchés Gourou ainsi que les marchés et restaurants de Yopougon ont été fermés en mars.

Malgré ces mesures, les marchés à Abidjan et à l'intérieur du pays sont restés globalement bien approvisionnés au mois de mars aussi bien en céréales et tubercules locaux qu'en produits alimentaires importés comme le riz.

En variation mensuelle (qui mesure mieux la progression des prix depuis la prise des mesures contre le Covid19) on note des augmentations des prix du riz local, du maïs et du manioc allant de 5% à 15% sur les différents marchés du pays (Ferké, Boundiali, Bondoukou, Man). Le riz importé gagne 33% à Boundiali passant de 300 FCFA à 400 FCFA. Des hausses de prix substantielles par rapport à la moyenne quinquennale sont enregistrées pour le manioc frais à Korhogo (+28%) et à Man (+22%) à cause de la mauvaise pluviométrie qui a entraîné une baisse de production.

Gambia

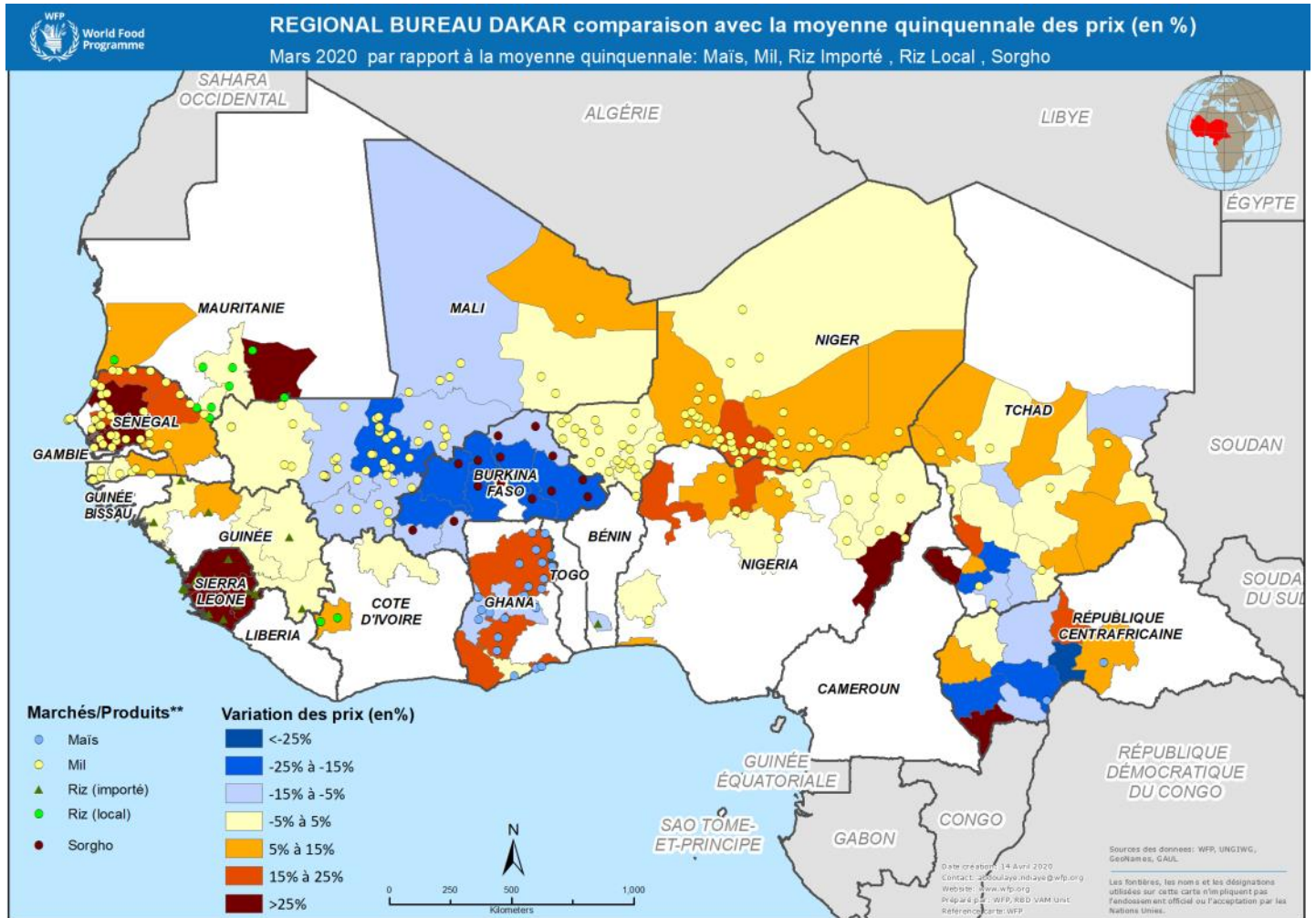
Malgré un nombre de cas relativement faible au mois de mars (2 cas au 31 mars), le gouvernement gambien a pris des mesures énergiques de prévention contre la pandémie. Parmi les mesures qui affectent les marchés, il faut signaler la fermeture des frontières y compris les frontières terrestres avec le Sénégal et la suspension des marchés ouverts et des marchés hebdomadaires (Louma) pour une durée de 21 jours.

La baisse de production agricole enregistrée cette année suite au retard des pluies s'est traduite par des hausses de prix de l'ordre de 20% à 30% sur les marchés du pays comparativement à l'année dernière et à la moyenne des 5 dernières années. Cette situation a été aggravée depuis que les mesures contre le COVID-19 ont été prises. En effet, entre février et mars 2020, le prix du mil progresse de 50% dans la région de West Coast et de 11% dans le North Bank. Le prix du riz brisé (petits grains) progresse également de 8% à 17% dans les marchés de ces zones.

Ghana

Au mois de mars 2020, 2 régions du pays ont été confinées suite aux premiers cas de COVID-19. Il s'agit de Greater Accra et Greater Kumassi. Des restrictions de mouvements ont été imposées dans le pays surtout sur l'axe Accra-Kumasi. A l'intérieur des deux centres urbains, les mouvements intra-urbains

Carte 3: Variation des prix des céréales en Afrique de l'ouest en mars 2020 comparée à la moyenne quinquennale



ont été réduits du fait de la distanciation sociale recommandées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Les installations non réglementaires (anarchiques) dans les marchés ont été détruites pour créer l'espace pour la distanciation.

L'absence d'augmentation des prix en évolution mensuelle montre que les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 n'ont pas impacté négativement le fonctionnement des marchés au mois de mars. Cependant, plusieurs régions du Ghana (Ashanti, Greater Accra, Western, Northern) enregistrent des hausses de prix du maïs, du manioc et du riz importé en variation annuelle et par rapport à la moyenne quinquennale. Pour les produits importés, cette hausse s'explique en grande partie par la dépréciation de la monnaie locale (Cedis) par rapport au dollar américain. La hausse des prix que cela entraîne, se transmet aux produits locaux par un effet de substitution et donc un accroissement de la demande qui entraîne une hausse des prix.

Guinée

Au 31 mars 2020, le pays enregistrait 22 cas confirmés de COVID-19. Le gouvernement a décidé entre autres de mettre en place un couvre-feu et une restriction à la sortie de Conakry pour les personnes. Il a été cependant signalé des entraves à la sortie pour les marchandises également. Dans le cadre des mesures de distanciation sociale, il a été demandé aux transports en commun de réduire le nombre de

passagers (passant de 6 à 3 pour les taxis). Cette décision et sa mise en œuvre ont entraîné une grève des taximen à Conakry qui entendaient protester contre le manque à gagner qu'une telle décision allait provoquer. Suite à cette grève, le gouvernement a procédé à une baisse des prix du carburant (essence, gasoil et pétrole) pour le faire passer de 10000 GNF à 9000 GNF afin de réduire les charges des taximen.

Au mois de mars, les prix des produits alimentaires sont restés globalement stables (variation entre -5% et 5%) ou en baisse par rapport à l'année dernière et à la moyenne des 5 dernières années. Cependant les prix du manioc et des produits dérivés flambent dans presque tous les pays (+75% à Macenta, +60% à Beyla, +31% à Labé) en comparaison avec la moyenne quinquennale. La baisse de production de cette tubercule, couplée avec l'exportation vers les pays voisins comme la Côte d'Ivoire ont entraîné une rareté de ce produit sur certaines marchés du pays, la hausse de son prix ainsi que des produits dérivés.

Mali

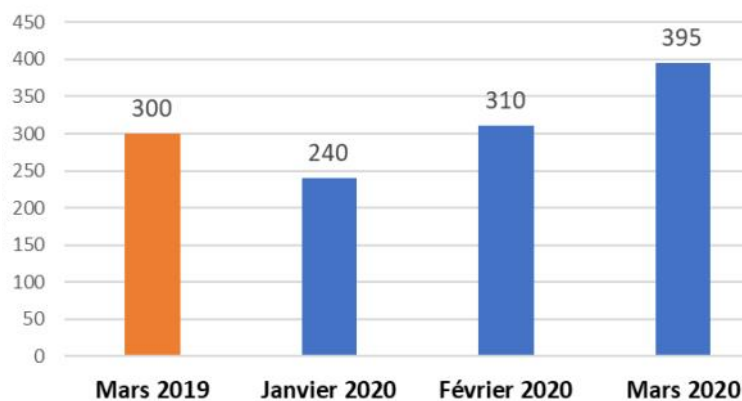
Peu de mesures prises par le gouvernement du Mali dans le cadre de lutte contre le COVID19 affectent directement le fonctionnement des marchés. Les marchés sont restés ouverts dans le pays avec une restriction sur l'heure de fermeture (16 heures) uniquement pour le Grand Marché de Bamako. Cependant, les ralentissements aux frontières pour

les camions de marchandises et de carburants ont commencé à créer des tensions dans la chaîne d'approvisionnement en produits importés. En particulier, la fermeture de la frontière avec l'Algérie affecte les approvisionnements en provenance de ce pays. De plus, la fermeture des marchés hebdomadaires du Sénégal mais surtout de la Mauritanie réduisent les possibilités d'échanges dans les lousas.

En comparaison avec la moyenne quinquennale, les prix des principales céréales consommées dans le pays (mil, sorgho, maïs et riz) sont stables ou à la baisse, exception faite de la région de Kidal qui connaît des difficultés d'approvisionnement en produits locaux (à cause de l'insécurité) et importés du fait de la fermeture des frontières de l'Algérie et de la Mauritanie.

Certains marchés des régions de Mopti, Gao et Ménaka connaissent des hausses de prix pour le mil et le sorgho essentiellement à cause de problèmes sécuritaires.

Prix du mil à Ménaka



Mauritania

Le couvre-feu nocturne et de la fermeture des frontières sont certaines des mesures prises par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les restrictions de mouvements qui concernaient principalement la ville de Nouakchott qui concentrait les cas confirmés de la maladie, ont été étendues à la ville de Kaedi avec un bouclage totale de la ville par les forces de l'ordre pour les entrées et les sorties suite à la découverte d'un cas de COVID-19 en provenance du Sénégal voisin. A la suite de cela, il a été décidé de la fermeture de tous les marchés hebdomadaires (en particulier les marchés frontaliers) qui facilitaient les échanges de céréales et de bétail. De plus, la fermeture des frontières a commencé à entraver la transhumance vers le sud (Mali, Sénégal) des animaux confrontés à un déficit de pâturage.

Cette crise survient à un moment où la Mauritanie est confrontée à une hausse des prix des céréales locales du fait de la baisse de production agricole au cours de la campagne 2019-2020. Les augmentations de prix ont été globalement faibles sur un mois sauf à Nouakchott où le prix du riz local gagne 18% et à Tintane (+16%). Dans les autres marchés suivis, les prix des principales denrées de

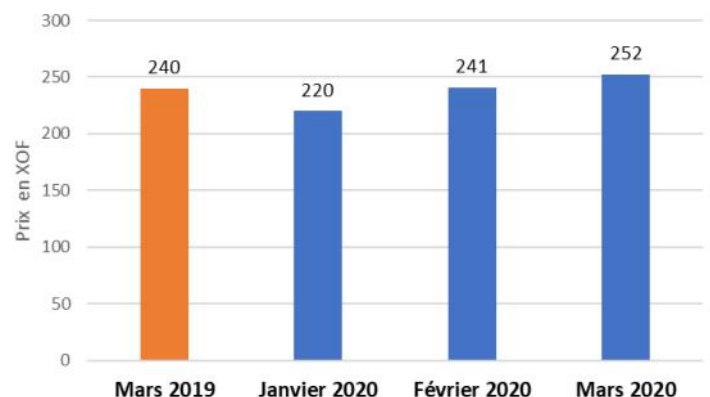
base sont stables voire à la baisse pour ce qui concerne les produits importés. Ainsi, comme constaté dans d'autres pays, les mesures de lutte contre le COVID-19 qui ont été prises au cours de la seconde moitié du mois de mars n'ont pas encore affectées le fonctionnement normal des marchés. Par contre, en comparaison avec l'année dernière, les prix du riz local et du mil sont plus élevés de 25% à Tintane (dans le Hodh El Gharbi). Comparativement à la moyenne quinquennale, le prix du blé progresse de 14% à Ouadane dans l'Adrar alors que celui du riz local augmente de 10% dans le Trarza.

Niger

Les premiers cas de COVID-19 sont intervenus quasiment à la fin du mois de mars. De ce fait, les mesures gouvernementales pour faire face à la crise qui ont pris effet à partir du 29 mars ne se ressentiront éventuellement que les mois suivants. Le bouclage de la ville de Niamey, le couvre-feu nocturne et les mesures de distanciation sociale entraînant un réaménagement de certains marchés sont les principales mesures pouvant affecter les marchés. La fermeture des frontières et l'intensification des contrôles routiers ont également entraîné quelques ralentissements dans les approvisionnements en produits alimentaires et non alimentaires.

Avant la survenue de cette crise, les marchés du Niger étaient confrontés à des tensions résultant de la combinaison des 3 principaux facteurs: i) la baisse de production agricole (-13% par rapport à 2019 et -6% par rapport à la moyenne quinquennale); ii) La fermeture de la frontière avec le Nigeria; iii) la dégradation de la situation sécuritaire à l'Est (Diffa) et à l'ouest (Dosso, Tillabéri). Il convient de souligner que la baisse de production ne concerne pas toutes les régions. Ainsi, les régions ayant une bonne production mais qui sont confrontées à des difficultés de transfert des excédents vers les zones déficitaires ou vers le Nigeria enregistrent des baisses de prix pour le mil, le sorgho et le riz local à cause de l'offre excédentaire. Dans le même temps, les zones pastorales structurellement déficitaires et les zones en insécurité connaissent un déficit d'approvisionnement des marchés entraînant des hausses de prix. Des hausses de prix allant de 20% à 35% sont enregistrées pour le sorgho et le mil dans les marchés de Maradi, Tillabéri et Zinder.

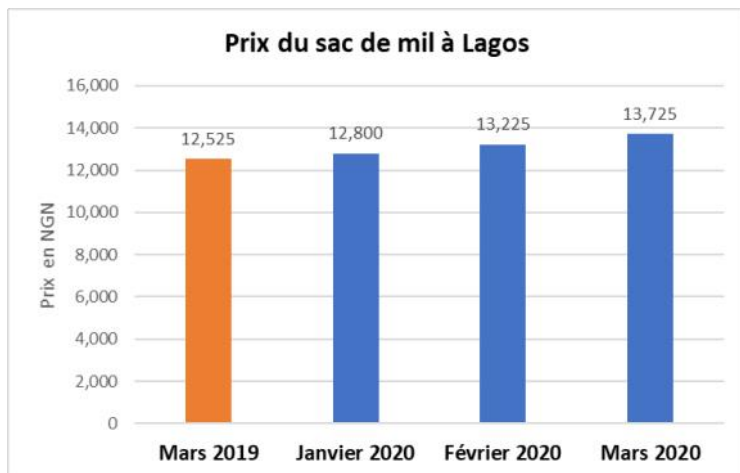
Prix du mil à Tahoua



Nigeria

Le Nigeria est l'un des pays à avoir mis en place un confinement et le bouclage de 2 semaines dans les villes de Lagos et d'Abuja (en plus d'un couvre-feu nocturne). Le gouvernement fédéral a demandé aux populations des deux capitales de rester à la maison sauf cas d'urgence. Cette mesure qui est entrée en vigueur le 29 mars pour une durée initiale de 14 jours a entraîné des achats de panique dans les 2 villes. Cela a entraîné des ruptures momentanées de stocks et des hausses localisées de prix. Suite à la décision du gouvernement fédéral, certains états (Bauchi, Plateau) ont également décidé la fermeture de leurs frontières entravant la circulation des produits alimentaires.

Les prix du mil et du sorgho augmentent dans la majorité des marchés du nord du Nigeria avec des variations allant de 5% à 25% selon les marchés comparativement à la moyenne quinquennale. Dans les zones du nord-est en insécurité (Adamawa), la hausse du prix du mil atteint 27% dans le marché de Mubi. Ces augmentations de prix sont plus en rapport avec la situation sécuritaire au nord du Nigeria qui freine la production agricole et réduit les échanges entre les différentes zones. La fermeture des frontières avec les pays voisins et la baisse du taux de change du Naira comparativement au dollar américain agissent également sur les prix des produits locaux et importés.



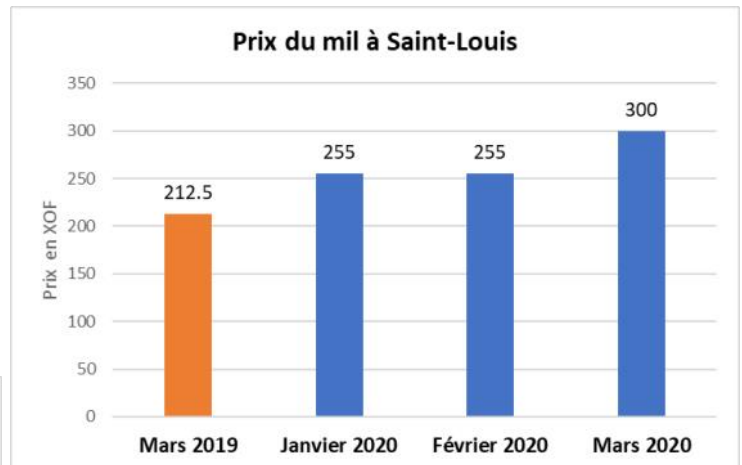
Sénégal

Les prix des céréales locales étaient depuis 3 mois au moins sur une tendance haussière aussi bien en glissement annuel qu'en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années. Ces hausses s'expliquent en grande partie par la baisse de la production agricole suite aux importants retards des pluies au cours de la campagne agricole 2019-2020. Il a été également noté par endroit, une demande relativement plus importante surtout après commercialisation de l'arachide et ceci par anticipation de la baisse de disponibilités et des hausses de prix pendant la période de soudure. C'est dans ce contexte que les premiers cas importés de COVID-19 ont poussé le gouvernement à prendre des mesures suivantes qui affectent les marchés:

- Fermeture des marchés hebdomadaires ruraux et urbains
- Réduction des horaires d'ouverture des marchés (8 heures à 14 heures)

- Restriction de circulation entre les localités sauf pour les marchandises
- Renforcement du contrôle aux frontières pour les personnes et fermetures des frontières pour les transhumants

La fermeture des marchés hebdomadaires au milieu du mois de mars à cause du COVID19 s'est traduit par une réduction de la mise sur le marché des céréales locales par les producteurs. Ainsi, comparativement à la moyenne quinquennale, le prix mil augmente de plus de 25% dans le bassin arachidier et dans la zone agropastorale. Le prix du riz importé augmente également de 10% à 24% probablement à cause des difficultés d'acheminement de cette denrée de Dakar vers l'intérieur du pays.



Sierra Leone

Le pays a enregistré son premier cas confirmé de COVID-19 le 31 mars et les mesures de lutte contre la pandémie ont été prises en avril. De ce fait, les évolutions de prix des produits alimentaires au mois de mars n'ont pas été influencées par ces mesures.

La Sierra Leone est confrontée depuis août 2018 à un effondrement du taux de change de sa monnaie comparativement au dollar américain. En effet, le Leone a perdu la moitié de sa valeur par rapport au dollar américain comparativement à janvier 2016. A la fin du mois de mars 2020 la perte de change par rapport à cette date était toujours de 83%. Ceci s'est traduit sur les marchés par une augmentation des prix des produits alimentaires et non alimentaires importés et locaux avec un taux d'inflation global qui s'est stabilisé au dessus de 30% depuis plus d'un an. Les prix des denrées alimentaires comme le riz importés sont en moyenne 50% plus élevés que la moyenne quinquennale. Il en est de même pour le manioc, la patate douce et le riz locale.

Tchad

Du fait du nombre peu élevé de cas confirmés de COVID-19 dans le pays au mois de mars, les mesures de lutte prises par le gouvernement n'ont pas été importantes et concernent essentiellement un couvre-feu nocturne, la fermeture dans les marchés des boutiques de vente des produits non alimentaires et la mise en place d'un dispositif de contrôle des prix des denrées alimentaires.

Depuis janvier, le Tchad est confronté à une hausse

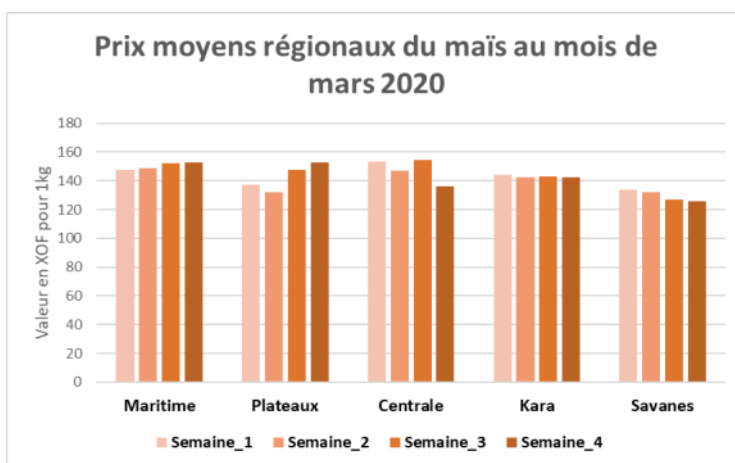
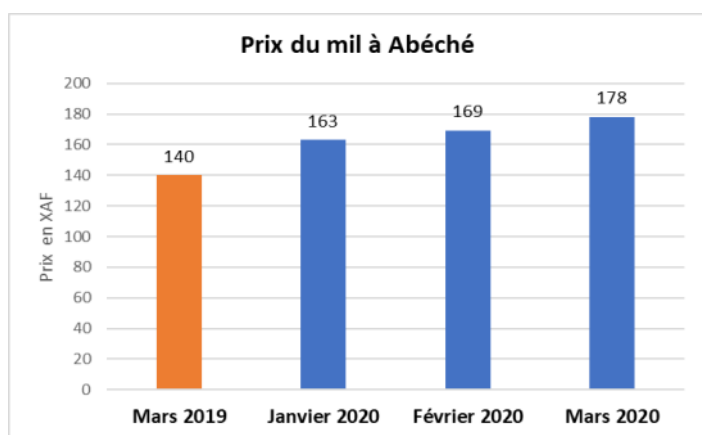
des prix des céréales locales de 25% à 50% en variation annuelle résultant d'une part de la baisse de production dans la zone sahélienne et d'autre part, de l'état d'urgence à l'est, à l'ouest et au nord du pays qui entrave l'approvisionnement des marchés.

En effet, les actions des mouvements rebelles au Tibesti ont poussé le gouvernement à déclarer une zone militaire dans cette région. Au Lac, la recrudescence des attaques de Boko Haram ont fortement limité les échanges commerciaux dans la région, y compris au Kanem et au Barh el Gazal voisin. A l'est, les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont pris des tournures souvent dramatiques (plus de 50 morts en 2019) conduisant le gouvernement à déclarer l'état d'urgence dans les régions de afin de contenir la situation. Malgré le fait que cette décision ait été levée en fin janvier 2020, ses impacts se poursuivent sur les marchés. Il faut signaler que les prix des céréales locales ont été relativement bas au cours des 3 dernières années.

Togo

Quatre villes ont été mises en quarantaine du fait de nombre de cas élevés de COVID-19 diagnostiqués : Lomé, Kpalimé, Tsévié et Sokodé. Des restrictions de mouvements ont été imposées au mois de mars entre les différentes localités empêchant les zones excédentaires en produits alimentaires d'alimenter les zones déficitaires. De plus, les multiplications des barrières des forces de l'ordre sur les axes routiers a entraver les chaînes d'approvisionnement. Dans les marchés de ces localités, le respect de la distanciation sociale et la fermeture des étales non réglementaires ont réduit les volumes des échanges.

Malgré ces mesures, les marchés sont restés globalement bien approvisionnés en produits alimentaires locaux et importés sur toute l'étendue de territoire avec des prix globalement inférieurs aux moyennes quinquennales même s'il a été enregistré de légères hausses (moins de 10%) au cours de la dernière semaine du mois de mars surtout dans les régions du sud du pays.



Sources des informations:

- Les informations concernant les restrictions imposées suite au COVID-19 sont issues entre autre du site : <https://unwfp.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/db5b5df309ac4f10bfd36145a6f8880e>
- Les prix analysés dans le bulletin proviennent de : https://dataviz.vam.wfp.org/economic_explorer/prices
- Les tendances analysées dans le bulletin proviennent de https://dataviz.vam.wfp.org/economic_explorer/price-forecasts-alerts?adm0=42
- La méthodologie de projection des prix est explicitée à la page suivante: https://dataviz.vam.wfp.org/economic_explorer/price-forecasts-alerts

Des informations complémentaires peuvent être trouvées en suivant le lien : <https://www.platorme.sim2g.net/>



Pour plus d'informations, merci de contacter l'unité VAM du bureau régional du PAM: rbd.vam@wfp.org



vam
food security analysis